



## **Charte d'accueil**

### **du Gîte du Mas de Coste**

#### ***Bienvenue au Mas de Coste***

Nous sommes heureux de vous recevoir pour votre séjour dans notre mas familial.

Voici quelques recommandations pour que votre séjour, celui des autres habitants du mas et celui du voisinage, soit le plus agréables.

Nous avons rédigé ces consignes avec pour seul objectif que vous profitiez pleinement de votre séjour dans des conditions parfaites de sécurité, d'hygiène et de tranquillité.

Recommandation importante : **ATTENTION AU FEU : RISQUE d'INCENDIE** : Il n'y a pas de barbecue extérieur car ils sont interdits (nous mettons à votre disposition un barbecue électrique)

#### **Cigarettes**

**Les gîtes sont non-fumeur.**

Si vous fumez, à l'extérieur du gîte, utilisez impérativement les cendriers.

Ne pas jeter de mégots par les fenêtres ou balcons, ou autour du mas : il y a risque d'incendie, et c'est ... sale.

Le non-respect de la qualité « non fumeur » d'un gîte impliquera une retenue sur la caution, à l'appréciation du propriétaire.

#### **Chaleur**

Le mas est orienté au sud

Les pièces au nord et à l'ouest sont plus fraîches

Pour maintenir la fraîcheur des pièces au sud et à l'est, vous pouvez conserver les volets et fenêtres fermés en journée et ouvrir la nuit.

Des parasols sont à votre disposition : merci de les refermer après chaque utilisation pour éviter qu'ils ne soient endommagés par un coup de vent (fréquent dans notre région).

#### **Orages**

La chaleur provoque aussi parfois les orages violents : nous vous demandons dans ce cas de débrancher préventivement les télévisions (alimentation et câble), et vous recommandons de faire de même pour vos appareils électroniques (téléphones, ordinateurs, ..)

*En cas d'orage, ne pas rester dans ou à côté de la piscine : c'est aussi dangereux que de rester sous un arbre*

### **Internet**

Une connexion wi-fi est disponible : demander le code au propriétaire.

### **Fosse**

Le mas est équipé de fosses septiques

Pour leur bon fonctionnement nous vous demandons de ne jeter que le papier hygiénique dans les toilettes. Des poubelles sont à votre disposition que nous vous demandons de vider avant de partir.

### **Linge de maison**

Chaque lit est équipé

- d'un protège-matelas imperméable, puis d'un molleton.
- d'un oreiller (ou 2) avec protège-taie
- de deux couvertures,

les draps et serviettes, non fournis, sont disponibles à la location

Un étendoir à linge commun est à la disposition de tous à l'arrière du mas

Séchage petit linge : ne doit pas être visible à l'extérieur du gîte (éviter fenêtres, balcons, grillages, ..)

### **Ménage**

Le ménage est prévu pour les gîtes : il n'inclut pas la vaisselle que vous laisserez propre, ni les poubelles que vous aurez vidées

### **Mobilier**

Les locataires sont priés de ne pas utiliser les meubles à d'autres fins que celles prévues : le mobilier intérieur des gîtes ne doit pas, sans autorisation du propriétaire, être utilisé à l'extérieur ; le mobilier de piscine doit rester à la piscine, et ne pas être utilisé dans les gîtes, le mobilier ne doit pas être déplacé d'un gîte à l'autre

### **Parking**

Une fois installés dans votre gîte, un parking à utiliser impérativement est à votre disposition à l'entrée du mas, à 100 m des gîtes. (pas de circulation ni de stationnement de voiture dans l'enceinte du mas)

### **Poubelle**

La commune de Cannes et Clairan effectue le tri : derrière l'Orangerie à l'entrée du mas se trouvent les poubelles :

Vertes : ordures, tous déchets divers, surtout alimentaires, dans des sacs poubelle fermés

Jaunes : emballages (carton, plastique, métal, ..) polystyrène interdit, pas de sac poubelle

Bleues : Le verre

Il est impératif de respecter ce tri : en cas de non-respect les éboueurs refusent la poubelle et le propriétaire doit la retrier ! Le non-respect du tri sélectif impliquera une retenue sur la caution à l'appréciation du propriétaire.

### **Animaux**

Seuls certains chiens peuvent-être acceptés, après entretien et accord du propriétaire, avec un surcoût de 50€

Ils doivent impérativement être tenus en laisse dans l'enceinte du mas, et ne sont pas acceptés à la piscine.

### **Insectes**

Nous sommes dans le midi et à la campagne, vous rencontrerez certainement des insectes (araignées, guêpes, frelons, ...) . Tout en y portant attention le mieux est de ne pas les provoquer, en particulier par des gestes brusques.

Les scorpions : vous pouvez en voir, ils sont peu dangereux

Nous déconseillons aux enfants et adultes de vivre pieds nus dans la maison car les insectes cherchent souvent la fraîcheur des dallages du sol.

*Important* : ne pas écraser les insectes sur les murs, car cela laisse des tâches difficilement nettoyables.

### **Piscine**

La piscine (partagée entre les 3 gîtes) est accessible de 10h à 20h00 (en fonction de la saison et des contraintes climatiques)

Piscine clôturée mais baignade non surveillée : Les enfants se baignent sous la seule et unique responsabilité de leurs parents ou d'une personne mandatée par eux

Aucune nourriture ou boisson (sauf eau) ne doit être consommée à la piscine

Utiliser vos serviettes de bain personnelles, par hygiène et pour protéger les sièges

Ne pas se baigner avec de la crème solaire (salit l'eau et endommage le revêtement de la piscine)

Refermer les parasols après utilisation, les fermer en cas de vent fort

Vérifier la fermeture de la porte de sécurité après chaque passage

Nous demandons aux parents à ce que les enfants qui jouent naturellement dans la piscine respectent le voisinage en évitant des cris excessifs

Il est interdit de courir autour de la piscine et de sauter en «bombe» dans la piscine

Visiteurs : vos visiteurs au mas ne sont admis à la piscine qu'après accord du propriétaire

### **Autos et Vélos**

Pour la sécurité des enfants, la circulation éventuelle de véhicules se fait au pas dans le mas

Un local (non fermé à clef) pour ranger vos vélos est à votre disposition

### **Silence et soirées calmes**

Le mas de Coste est un lieu de séjour en pleine nature apprécié pour son calme et sa tranquillité. Vous apprécierez le « vrai » silence de jour comme de nuit. Par respect pour le voisinage, et pour conserver ce calme, nous demandons de ne pas utiliser de son technique amplifié (radio, télévision, instruments, ..) à l'extérieur des bâtiments, et de ne plus avoir de conversation animée à l'extérieur des bâtiments après 22h (balcons, terrasses) : tous les bruits (particulièrement les appels sur portable ou TV avec fenêtre ouverte), résonnent dans le silence de la nuit et peuvent troubler le voisinage.

En règle générale les appareils sonores devront être utilisés avec modération et les conversations mesurées, de telle manière qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des logements.

### **Nombre d'occupants**

Le locataire s'engage à n'occuper le logement qu'avec les personnes désignées lors de la réservation. Tout changement doit auparavant avoir obtenu l'accord du propriétaire.

Le locataire ne peut recevoir de visiteurs au Mas de Coste qu'exceptionnellement, et après avoir obtenu l'accord du propriétaire.

### **Assurance**

Pour les clients résidant en France : Le Locataire s'engage à remettre au Bailleur une attestation d'assurance (vol, incendie, dégâts des eaux) couvrant les lieux loués (mobilier et immobilier), de type villégiature, à la date de signature du présent contrat. Généralement les compagnies d'assurance rendent ce service gratuitement en extension provisoire de la police d'assurance habitation principale du locataire.

### **Vérification d'identité**

Nous demandons aux français qu'ils nous communiquent leur adresse principale, numéro de téléphone et mail. Pour les étrangers, dans le cadre des lois actuelles, le locataire s'engage à faire parvenir au bailleur les fiches de polices rendues obligatoires par la loi.

### **Clientèle professionnelle**

Nous accueillons parfois, après accord du bailleur, des clients professionnels. Avant de réserver nous leur demandons de prendre contact avec nous. Ils devront respecter le règlement intérieur comme les autres locataires.

### **Utilisation des lieux**

Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande.

### **Entretien des lieux**

Si le locataire constate des dégradations (non signalées à l'entrée) dans le gîte loué, ou des parties mal nettoyées, il le signalera immédiatement au Bailleur pour que celui-ci puisse y apporter une action corrective. Aucune réclamation ne sera admise à la sortie des lieux.

L'eau étant très calcaire, du vinaigre blanc est à votre disposition pour détartrer si besoin (bouilloire, cafetière, ..)

A l'issue du séjour le locataire devra avoir vidé et jeté ses poubelles, et nettoyé sa vaisselle.

### **Urgences**

Une enveloppe « Portail » scellée est à votre disposition en cas de panne de celui-ci dans le classeur du gîte.

Numéro général : 112 - Médecins : 15, Pompiers : 18, Gendarmerie : 17  
Médecins à Quissac : 04 66 77 30 72

*Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et demandes.*

Vous pouvez nous joindre 24h/24 au 04 66 77 82 33 ou 06 14 51 42 63

***Nous vous souhaitons un très agréable séjour***